

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

DM N°4 BUDGET GENERAL

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Votants : 28</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT que cette DM comprend les écritures liées au paiement en une fois de l'opération Champ Perroud avec un emprunt qui couvre l'ensemble de la dépense, de l'inscription des dépenses liées au subventionnement des travaux de l'éclairage public dans le cadre du TEPCV.

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1311-020 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 110 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 110 000,00 €
D-2041412-020 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041511-965-020 : CHAMP PERROUD	0,00 €	138 380,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	143 380,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-965-020 : CHAMP PERROUD	138 380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-981-020 : BATIMENT COTTAVOZ	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	138 380,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-965-020 : CHAMP PERROUD	0,00 €	860 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	860 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	138 380,00 €	1 253 380,00 €	0,00 €	1 115 000,00 €
Total Général		1 115 000,00 €		1 115 000,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** la décision modificative n°4 du budget général.



Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 janvier 2018,

Le Président,

Denis SEJOURNE

